

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20240919-DBC20240919_02-DE
Reçu le 01/10/2024
Publié le 01/10/2024

N° DBC 20240919-02

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024 à 17 HEURES

Date de la convocation : 09 septembre 2024

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 septembre 2024 à 17 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents : Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Ludovic COMBE, Laurent CLIVILLÉ (sans voix délibérante), Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Serge FAYET.

Membres du Bureau absents excusés : Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON CHENOT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau ayant donné procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

HABITAT – OPAH MULTI-SITES – AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE SUIVI – ANIMATION - SOLIHA

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu le code Général des collectivités territoriales, notamment son article L2221-22 ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 ;

Vu la délibération n° 20220329-02 du 29 mars 2022 attribuant la marché de suivi animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Multi-Sites de THIERS DORE et MONTAGNE à SOLIHA LOIRE PUY DE DOME ;

Considérant que dans le cadre de ce marché, il est apparu nécessaire d'ajuster les prestations pour permettre :

- L'ajustement du montant relatif aux prestations « aide pour l'autonomie de la personne », induite par la nécessité de recourir, pour ces dossiers, au travail d'un ergothérapeute ;
- La mise en place d'une révision annuelle des prix ;

Membres du Bureau en exercice :
35

Membres du Bureau présents :
18

Membre du Bureau représenté :
0

Membre présent sans voix
délibérative : 1

Total votants : 18

AR Prefecture

063-200070712-20240919-DBC20240919_02-DE
Reçu le 01/10/2024
Publié le 01/10/2024

Considérant que ces modifications entraînent une plus-value d'un montant de 6 000,00 € HT ;
Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre du 29 août 2024 ;

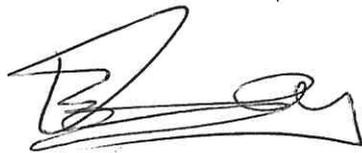
Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°1 du marché de suivi animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Multi-Sites avec SOLIHA LOIRE PUY DE DOME, pour un montant de 6 000,00 € HT, portant le marché à 223 435,00 € HT.
- Autorise le Président à signer l'avenant et tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 18	Membres du Bureau présents : 18	Représenté : 0
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 18	Pour : 18	Contre : 0
Abstention :	Membre présent sans voix délibérative : 1	Non-participation : 0

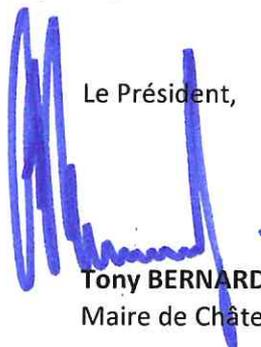
Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance,



Thomas BARNERIAS

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

